



**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021**

**Présents :** P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, G. BOUISSON, J. BOUISSON, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, J. MAJRI, D. MASSOL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Retard prévu : D. AZEMA

Excusé : M. SIBILLE procuration à D. DOUARCHE, M. CLUZEL

**Secrétaire de séance :** R. LORIVAL

**Début de la séance :** 18h08

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29/04/2021.**

**Vote : Unanimité (13).**

**2. DELIBERATION POUR D'ARCHIVES COMMUNALES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a conventionné avec la mission archives du CDG34 pour le classement des archives Communales. Cette mission qui a débuté en janvier 2021 et duré près de trois mois est maintenant terminée. Concernant les archives de plus de 100 ans et les registres d'état civil de plus de 120 ans, il n'y a pas d'obligation de les conserver en Mairie. Aussi, conformément au Code du Patrimoine (article L 212-11 modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 61) qui prévoit le dépôt aux Archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants et dans le souci d'une meilleure conservation des archives, il est proposé au conseil municipal le dépôt des documents suivants : l'ensemble des documents de plus de 100 ans, les Registres d'état civil de plus de 120 ans.

Ces archives rejoindraient et complèteraient les archives de la Commune qui sont déjà déposées aux archives départementales. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Arrivée (18h12) :** D. AZEMA

**Vote : Unanimité (14).**

**3. DELIBERATION CANDIDATURE APPEL A PROJET (AAP) FRICHES REGION OCCITANIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réduire l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire, la Région Occitanie a lancé en mars 2018, en partenariat avec différents acteurs (Etat, ADEME, BRGM, EPF d'Occitanie, Banque des Territoires, les CAUE d'Occitanie et les Agences d'urbanisme de la Région), un Appel A Projet visant à promouvoir et accompagner la sobriété foncière, en identifiant des projets concrets de requalification de friches et en accompagnant ces derniers de bout en bout, grâce aux moyens propres à chacun des partenaires, dans une démarche coordonnée. Ce programme d'aide « technique et financière » de la Région, permettrait à la Commune de Mons-la-Trivalle d'engager un éventuel projet de réhabilitation du site de l'ancienne cave coopérative, si elle s'en porte acquéreur. Il est donc proposé au Conseil Municipal de déposer une candidature à cet Appel A Projet, en conditionnant la suite de la procédure à l'aboutissement effectif, de la maîtrise foncière de la cave. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Unanimité (14).**

**4. DELIBERATION AAP ACCOMPAGNEMENT DANS LA MAITRISE ET LA GESTION DE LA PUBLICITE PNRHL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc encourage la mise en œuvre des systèmes d'information locaux ainsi que les réflexions des Communes autour de la gestion de la publicité, afin de protéger le cadre de vie exceptionnel du territoire du PNR et ses paysages. A ce titre, le PNR HL a lancé un Appel A Projet portant sur un accompagnement financier et technique pour la mise en place d'un règlement local de publicité ou d'une charte de signalisation d'intérêt local sur le territoire Communal. La signalisation vieillissante, insuffisante ou inadaptée sur notre Commune, nous incite à profiter de l'opportunité de cet Appel A Projet pour établir un bilan de la signalétique en place et définir de nouvelles règles. Les préconisations qui émaneront alors de cette étude portée et financée par le PNR HL, pourront être intégrées dans le réaménagement à venir du centre du village et de manière générale au territoire de Mons-la-Trivalle. Il est donc proposé au Conseil Municipal de déposer une candidature à cet Appel A Projet. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.



**Vote : Unanimité (14).**

#### **5. ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR PARKING DES GORGES D'HERIC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant l'augmentation de la fréquentation du parking des Gorges d'Héric,

Considérant qu'il convient de mettre en place un ensemble de règles applicables à l'ensemble des usagers de ce parking tant pour la gestion de l'accès, pour la circulation intérieure, pour la sécurité et compte-tenu du risque incendie en saison estivale,

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- D'adopter le règlement intérieur du parking des gorges d'Héric tel qu'annexé à la présente délibération à compter de ce jour ;

- De dire que ce règlement sera affiché à l'entrée du parking et à proximité des WC publics et sera publié sur le site internet de la Mairie.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Pour 13, Abstention 1 (J. MAJRI).**

#### **6. ACHAT TERRAIN TARASSAC**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une parcelle jouxtant le camping municipal, et dont l'accès se fait par l'entrée du camping, est en vente. Elle propose que la commune acquière ce terrain qui jouxte le camping municipal Le Claps et souligne que cette initiative s'inscrit dans une volonté de répondre aux problématiques d'accès au camping municipal par des tiers propriétaires de terrains enclavés, de disposer par conséquent d'une pleine maîtrise foncière du bien afin d'optimiser la gestion de la structure y compris pendant sa période de fermeture annuelle. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

D. DOUARCHE, D. MASSOL s'interrogent sur la pertinence de cet achat le prix étant élevé (3500 €). Madame le Maire confirme que cet achat est une opportunité et un investissement pour l'avenir du camping et que le coût de l'achat serait très vite compensé avec l'augmentation de la superficie de l'emplacement voisin.

Départ de C. COURTENS, procuration à C. TARRAGA.

**Vote : Pour 13, Abstention 1 (J. MAJRI).**

#### **7. AUTORISATIONS TEMPORAIRES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Madame le Maire explique que la société Happy Rid'e' bike, par son gérant, M. Aymeric BEAUCHAMPS, actuellement locataire d'un local situé 1 route des Gorges d'Héric et cadastré B 1165 a sollicité une autorisation d'occupation du domaine public durant la période d'ouverture du magasin, tous les jours de 09h00 à 20h00, pour exposer quelques vélos et quelques flammes de communication en face.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant que ces autorisations temporaires ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame le Maire rappelle que la société AL CAMPO, a sollicité une autorisation d'occupation d'un terrain situé camping de Tarassac, 45m<sup>2</sup> afin d'y exercer l'activité suivante snack-bar. La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, son terme étant conditionné à la survenance de l'évènement : requalification de cet espace du camping. Madame le Maire propose de renouveler cette convention d'occupation précaire. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Unanimité (14).**

#### **8. CONTRATS LOCATION SAISONNIERE BASE DE PLEIN AIR LANGUEDOC EVASION**

- Madame le Maire propose au Conseil Municipal, comme chaque année, d'approuver la location des locaux de la Base de Plein Air et d'1 gîte (N°5), du 10 Juillet au 08 Août 2021, à Languedoc Evasion, Avenue du 8 Mai 1945, 34130 MAUGUIO, au prix de 4500.00 € TTC.



- Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que l'entreprise Languedoc Evasion, sise Avenue du 8 Mai 1945, 34130 MAUGUIO, souhaiterait louer du 09/08 au 20/08/2021 les locaux de la Base de Plein Air (marabouts, sanitaires, salles, cuisine, « logement gardien », bureau) mais ces groupes sont encore réduits cette année du fait du contexte sanitaire. Languedoc Evasion reverserait par conséquent 9 € par nuit et par personne (tarif de groupes) à la Base de Plein Air, charges comprises. La facturation de la taxe de séjour, pour les personnes assujetties, viendra en supplément du coût de la location. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Une discussion s'engage sur l'avenir de la base de plein air. J. MAJRI estime qu'une solution pourrait être sa mise en gérance.

**Vote : Pour 13, Abstention 1 (J. MAJRI).**

## 9. CONVENTION AVEC AFDA POUR CINEMA PLEIN AIR

Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir organiser les séances de cinéma en plein air, il convient de signer une convention avec l'association « Au fil des Arts », siège social Place Amans, 34390 PREMIAN et rappelle que c'est pour huit projections et que le coût total est de 6400 €. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Unanimité (14).**

## 10. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « Institut Européen de Dayan Qi Gong » (IEDQG)

L'association IEDQG souhaiterait la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gratuit pour une séance hebdomadaire : le lundi de 18h30 à 20h et en période scolaire et pour 4 stages en week-end.

Pendant la période estivale, l'association IEDQG invitera par ailleurs les habitants de la commune et les estivants intéressés à un atelier de découverte et de sensibilisation au Qi Gong chaque semaine du 2 juillet au 20 août 2021, les vendredis de 18h30 à 19h30, sur le terrain de boules du camping municipal. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Unanimité (14).**

## 11. AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE

Ces autorisations d'ester en justice concernent deux procédures : Tribunal administratif de Montpellier pour un permis de construire refusé, Tribunal judiciaire de Toulouse pour un litige contrat de location au camping municipal. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Vote : Unanimité (14).**

## 12. JURY D'ASSISES 2022

Le tirage au sort à été effectué. Le nom de la personne désignée sera transmis à la communauté de commune, ou aura lieu un nouveau tirage au sort parmi les noms donnés par les 36 communes.

## 13. QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe :
  - La personne recrutée comme ASVP a reçu l'agrément du Procureur.
  - Les recrutements saisonniers sont en cours
  - Une personne effectuera un TIG de 140h entre juin et septembre.
- D. DOUARCHE indique que les panneaux d'affichages pour les Gorges sont validés.
- D. MASSOL indique que la société de contrôle qui a vérifié la conformité des jeux d'enfant à émis des réserves. Un plot béton sous un jeu tournant dépasse légèrement du gravier et devra donc être abaissé. Une matérialisation des zones à risque au niveau des jeux tournants devra être effectuée. Côté parking il faudra empêcher la possibilité qu'un véhicule puisse passer sur l'aire de jeu.

**Fin de la séance : 20h30**

Le secrétaire de séance :

Régis LORIVAL



Le Maire

Arielle ESCURET